

Dos d'âne dans chemin privé

Par gacquel

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison et pour y accéder, je dois emprunter un chemin privé que l'ancien propriétaire avait laissé la jouissance aux 3 acquéreurs dans moi-même. Or, le locataire du terrain d'à côté passe excessivement vite sur ce chemin. Je ne peux plus sortir avec ma fille de 3 ans et 1/2 pour aller prendre mon courrier ou alors jeter mes ordures ménagères de peur qu'il ne nous écrase, en plus j'ai des difficultés à marcher car je suis enceinte de 5 mois de deux bébés et je suis considérée comme grossesse à risque. Donc pour palier à ce danger, mon époux a placé un rondin de bois pour faire ralentir les véhicules, mais le locataire dès qu'il a vu, a dit qu'il allait jeter le bois dans notre piscine. J'avoue que je suis très inquiète car je profite de la piscine avec ma fille et j'ai peur pour nous deux. Merci de me répondre assez rapidement.

Par Tisuisse

A qui appartient ce chemin privé ?

Par gacquel

Le chemin privé m'appartient ainsi qu'à deux autres propriétaires. Pour être plus clair, à la droite de ma propriété le premier propriétaire du chemin privé et à la gauche de ma propriété se trouve le troisième propriétaire du chemin privé dont son locataire avec qui j'ai le problème du dos d'âne. Le chemin privé appartient aux trois propriétaires dont moi-même (deuxième propriétaire).

Par Tisuisse

Réunissez-vous; les 3 autres propriétaires de ce chemin, et décidez, par écrit, l'installation d'un ralentisseur ou de chicanes et faites faire ces travaux. Pour les chicanes, n'est encore plus simple, vous faites installer, par l'agriculteur du coin, 2 énormes souches d'arbre ou 2 blocs de béton à des endroits tels que cela oblige à ralentir. Je pense que ça va calmer le locataire. Comme c'est un chemin privé mais ouvert à la circulation publique, le code de la route s'y impose et les FDO peuvent verbaliser.

Par gacquel

Merci beaucoup pour votre réponse mais cet après-midi le propriétaire (à gauche) est venu me voir et m'a menacé que cela "allait tourner au vinaigre et que cela lui montait à la gorge". Donc contrariété en perspective pour une femme enceinte de 5 mois. Mais merci encore.